



NOTE D'INFORMATION N° 0951/22/PAC/DG/DOPS/DOT/SSFA

Portant distribution des badges temporaires réimprimés sur support PVC au profit des Conducteurs et Co-conducteurs de camions

Face aux difficultés rencontrées par les usagers détenteurs de badges temporaires d'accès au port format A6, le Port Autonome de Cotonou a décidé de procéder à la réimpression desdits badges sur un support PVC.

A ce titre, un lot de badges a été réimprimé pour le compte des Conducteurs et Co-conducteurs de camions de transport de marchandises, réguliers au Port de Cotonou.

Les titulaires de ces badges sont invités à les retirer auprès des services du PAC installés dans les locaux précédemment habités par l'ex-Direction de la Marine Marchande (DMM), en face de la Direction Générale du PAC, contre paiement d'un forfait de **deux mille (2 000) francs CFA TTC**, montant de leur contribution aux frais d'impression.

Les conditions de retrait de badge se présentent comme suit :

- **Retrait par le titulaire lui-même** : pièce d'identité en cours de validité (LEPI, ANIP, CIP, CNI, Passeport, etc.), ou permis de conduire ;
- **Retrait par une tierce personne** : pièce d'identité en cours de validité du titulaire de badge (LEPI, ANIP, CIP, CNI, Passeport, etc.), ou photocopie de son permis de conduire.

Les opérations de retrait de ces badges sont prévues du lundi 06 juin au jeudi 04 août 2022 et se dérouleront du lundi au samedi, de 08 heures à 22 heures.

La présente mesure qui entre dans le cadre des réformes du PAC pour une satisfaction client optimale, vise à l'amélioration des conditions d'accès et de travail des usagers du port en vue d'épargner à ces derniers les désagréments constatés par le passé.

Cotonou, le 30 Mai 2022



Le Directeur Général,

Joris Albert THYS